

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 25 juillet 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 25 juillet 2016 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : Ms. et Mmes MARTY – BENOIT - GREFFIER – BRAULIO - POUSSE – BELHACHE – MAURY - BROUSSE - AZEMA.

Absente excusée : Mme SANCHEZ.

Absents : Ms. et Mmes PASTOR – MARCAILLOU - LEVEJAC - FOURES – SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- REVISION SIMPLIFIEE P.L.U.

1- M. le maire informe ses collègues que, dans le cadre de l'opération « Champ photovoltaïque » portée par la société LANGA dans le secteur « La Verdure », il serait nécessaire d'engager une procédure de modification simplifiée du P.L.U.

En effet, si au regard du P.L.U. actuel cette opération peut être réalisée, il s'avère que, dans le cadre de l'appel d'offres fait par EDF, le cahier des charges donne priorité aux zones clairement identifiées.

La société LANGA s'engage à s'occuper de cette procédure tant sur le plan juridique que financier.

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions) donne son avis favorable pour son lancement.

2- Dans le même esprit, le maire informe les conseillers que le terrain acheté par le gérant du camping, sis en face du camping actuel le long de la RD 435, est actuellement classé en zone UBa destinée à l'habitation.

Ce dernier sollicite la commune afin que ce terrain soit classé en ULb pour permettre une continuité des activités liées au camping.

Accord du conseil municipal à l'unanimité qui mandate le maire à engager la procédure.

- SUBVENTION DE TERRITOIRE CARCASSONNE AGGLO.

Comme tous les ans, dans le cadre des attributions territoriales, Carcassonne Agglo met à disposition de la commune, la somme de 600 €.

A cet effet, le maire propose que cette année, la somme de 200 € soit attribuée aux associations Léz'Art en Minervois, A Visto de Naz et Société Intercommunale de Pêche.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

- F.N.G.I.R. – CARCASSONNE AGGLO.

M. le maire informe l'assemblée que la commune est saisie par Carcassonne Agglo, afin que le F.N.G.I.R. soit transféré de la commune à Carcassonne Agglo. Il rappelle que le montant est de 75 500 €.

Cette opération comptable, qui sera neutre pour le budget communal, sera mise en place à partir du budget 2017.

Accord unanime du conseil municipal.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Virements de crédits.

Investissement ⇨ 3 600 € pour « cadre de vie 2016 ».

Vote à l'unanimité.

○ Taxe de séjour.

Le titre, taxe de séjour 2015, adressé à Monsieur Jacques REMY du domaine de La Lande s'avère erroné car l'exploitation des gîtes est faite par le G.F.A. et non par cette personne à titre privé et doit donc faire l'objet d'une annulation de titre.

Par contre, M. le maire indique que le nécessaire sera fait à l'encontre du propriétaire pour une mise en conformité pour les exercices 2015 et 2016.

Accord à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.

Le Maire,

 
Alain MARTY